

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mai dernier est approuvé à l'unanimité.

II – PRESENTATION DU PROJET DE SERVICE COMMUN PERISCOLAIRE/TAP

Le 2 juin dernier, une réflexion sur la mise en place d'un service commun relative à la problématique de gestion des animateurs périscolaires a été exposée à la communauté de communes.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé de présenter ce projet à l'ensemble des conseils municipaux.

Anthony BOLIVAL, coordinateur des missions de services à la personne au sein de la communauté de communes, expose l'étude réalisée.

Il indique que sur les 5 communes, 651 jours d'absence d'animateurs ont été enregistrés avec pour conséquence un taux d'encadrement difficile à respecter et un déroulement des activités susceptible d'être impacté.

Plusieurs réflexions ont été envisagées pour remédier à ce constat : création d'un fichier de « remplaçants TAP », embauche d'un animateur remplaçant, mise à disposition d'agents entre communes, mais aucune n'est satisfaisante.

Une solution pourrait être la mise en place d'un service commun :

Il s'agit d'un outil de mutualisation entre un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) et une ou plusieurs de ses communes membres.

Il permet de mettre en commun des moyens (humains, matériels) pour l'exercice de compétences qui n'ont pas été transférées.

La gestion du service commun relève de l'EPCI mais les communes ne sont pas dessaisies de leur pouvoir de décision (elles conservent la compétence).

Le conseil municipal est invité à réfléchir sur cette problématique.

III – OUVERTURE DE TRESORERIE

L'ouverture de trésorerie arrive à échéance en juillet prochain. 4 organismes financiers ont été consultés pour une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 euros :

Crédit Agricole	Caisse d'Epargne	Crédit Mutuel	Banque Postale
Euribor 3 mois moyenné + marge 1,60 % Frais de dossier : néant Commission d'engagement : 0,60 %	taux 1,90 %, Frais de dossier : néant Commission d'engagement : 500 € Commission de non-utilisation : 0,40 %	Euribor 3 mois moyenné + marge 1,60 % Frais de dossier : 350 €	Eonia + marge 1,26 % Frais de dossier : 400 € Commission de non-utilisation : 0,20 %

Considérant que le Crédit Mutuel présente l'offre la plus intéressante, le conseil municipal retient cette proposition et autorise monsieur le maire à signer le contrat correspondant.

IV – PRISE EN CHARGE DES STAGES D'APPROFONDISSEMENT BAFA

Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires, des agents ont suivi en 2014 la formation générale du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur). 7 agents doivent suivre la formation d'approfondissement en juillet.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante avec l'organisme « les Francas » et prend en charge le financement de cette formation pour un coût unitaire de 289 euros.

V – TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2015/2016

Le conseil municipal fixe la redevance d'assainissement à compter du 1er janvier 2016 comme suit :

- Abonnement annuel : imputable à la personne présente au 1er janvier : 42 €
- Consommation du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 : coût dégressif suivant le m3 d'eau consommé
De 0 à 100 m3 : 1,35 €
≥ 101 m3 : 1,00 €.
- Nettoyage des bacs dégraisseurs : forfait annuel de 250 €

VI – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUETE PUBLIQUE DU SYNDICAT DU BASSIN DU RHONNE

Le syndicat intercommunal du Bassin du Rhonne (SIBR) a pour mission la préservation et l'amélioration des milieux aquatiques sur le territoire, à savoir, le cours d'eau du Rhonne et ses affluents.

Il a entamé une démarche de restauration et d'entretien du Rhonne et de ses affluents. Cette initiative intervient dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 qui fixe aux états membres plusieurs objectifs de résultats dont l'atteinte du bon état des eaux en 2015.

Il a décidé d'engager une étude préalable à un « contrat territorial – volet milieux aquatiques » afin d'établir des actions permettant de restaurer la morphologie des cours d'eau, ceci dans le but de respecter l'objectif de la DCE.

Cette étude préalable a été réalisée selon les phases suivantes :

- Etat des lieux – diagnostic,
- Enjeux – objectifs – scénarios,
- Programme d'actions,
- **Dossiers réglementaires (déclaration d'intérêt général et dossier loi sur l'eau) : phase en cours.**

Une enquête publique, en vue de l'obtention par le SIBR de l'autorisation au titre de la législation sur l'eau de réaliser des travaux de restauration et d'entretien du cours d'eau du « Rhonne » et de la déclaration d'intérêt général, se déroule du 26 mai au 27 juin inclus sur l'ensemble du territoire des communes concernées.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le dossier de déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre de la législation sur l'eau du contrat restauration entretien des cours d'eau du bassin versant du Rhonne a été jugé recevable par la Direction Départementale des Territoires et que l'enquête publique se tient du 26 mai au 27 juin 2015 inclus.

Le conseil municipal approuve le projet de déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre de la législation sur l'eau du contrat de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Rhonne.

Par ailleurs, Monsieur le maire donne lecture d'un courrier du président du syndicat intercommunal du bassin du Rhonne.

Il indique que, suite à la loi dite « MAPTAM », la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) sera transférée aux intercommunalités.

Il propose de saisir cette opportunité pour créer un syndicat unique de bassin versant réunissant l'ensemble des communes du « Roule-Crottes et du « Rhonne » afin que les EPCI puissent faire le choix de déléguer à ce syndicat l'exercice de cette compétence.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet de rapprochement entre les deux bassins.

VII – PERSONNEL

Un agent employé sur le grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe fait l'objet d'une mutation prochaine.

Afin de pourvoir à son remplacement, le conseil municipal décide d'ouvrir le poste aux différents grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux : adjoint administratif 2^{ème} classe, adjoint administratif 1^{ère} classe, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, adjoint administratif principal 1^{ère} classe. Les grades non employés au terme de la procédure de recrutement seront supprimés.

VIII – ADMISSION EN NON-VALEUR

Sur proposition de monsieur le receveur municipal d'Ecommoy, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur des produits jamais recouverts et inférieurs au seuil de poursuite pour un montant de 40,11 €.

IX – AGENDA D'ACCESSIBILITE

Afin de se conformer aux obligations fixées par la loi Handicap du 11 février 2005, les collectivités devaient rendre leurs établissements recevant du public accessibles aux personnes en situation de handicap avant le 1^{er} janvier 2015.

A ce jour, seuls 30 % des établissements répondent à ces obligations et le législateur a été amené à mettre en place une procédure dérogatoire pour permettre aux collectivités ainsi qu'aux établissements commerciaux de se mettre en règle.

Ce régime dérogatoire permet de prolonger de 3, 6 ou 9 ans selon les situations le délai de réalisation des travaux d'accessibilité.

Pour ce faire, les collectivités doivent déposer auprès des services de l'Etat une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée avant le 27 septembre 2015. Ce dossier doit intégrer, pour les communes, une délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à déposer un dossier.

X – CENTRE RABELAIS – ACTIONS FAMILLE

Le conseil municipal décide de prendre en charge le projet famille présenté par le centre Rabelais à hauteur du montant attribué en 2014, soit 1 550 € et d'autoriser monsieur le maire à signer la convention correspondante.

Il est ensuite évoqué que la communauté de communes mène une réflexion sur la prise éventuelle de la compétence sociale.

Trois groupes seront constitués au sein du comité de pilotage composés :

- d'élus, Mme PRADO, MM. BONNIN et FOUCHARD s'inscrivent dans le groupe,
- de bénévoles du centre Rabelais,
- de représentants d'associations locales.

XI – AFFAIRES DIVERSES

A – Feu d'artifice

Le conseil municipal décide de participer à hauteur de 1 000 euros à l'organisation conjointe du feu d'artifice du 13 juillet prochain à Parigné l'Evêque.

B – Régies de recettes

Afin d'assurer la continuité du service dans l'éventualité d'une absence du régisseur titulaire pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel pour une durée ne pouvant pas excéder deux mois, la réglementation autorise la nomination de mandataires qui sont placés sous la responsabilité du régisseur titulaire.

Le conseil municipal décide de mettre à jour plusieurs régies de recettes (abonnement bibliothèque, droits d'entrée à la piscine, vente de boissons, friandises et autres à la piscine) en prévoyant la nomination de mandataires et en instaurant un fonds de caisse de 50 euros.

C – Date des prochains conseils municipaux

Le conseil municipal fixe les prochaines séances les :
10 septembre – 15 octobre – 12 novembre et 17 décembre

D – Divers

- Il est signalé un arbre coupé dangereux rue des Sittelles ;
- Il est rapporté une demande de :
 - o pose de potelets rue des Glycines,
 - o déplacement des jardinières rue des Pins afin de limiter la vitesse ;
- Une réflexion est menée pour rendre les défibrillateurs accessibles de l'extérieur et en installer un nouveau devant la mairie.
- La piscine ouvrira le 1^{er} juillet ;
- Les plis pour l'attribution du marché du parking à côté du groupe scolaire ont été ouverts, le marché reste à attribuer ;
- Le panneau d'information lumineux est commandé, les services techniques réaliseront une tranchée pour l'alimentation électrique ;
- Les travaux dans l'ancienne bibliothèque se poursuivent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

La secrétaire de séance,

Le maire,

Véronique CORMIER

Bernard LAIR